



Debaras de meubles d'un locataire indélicat

Par **choua**, le **07/03/2010** à **00:01**

Bonjour,

J'ai loué un garde meuble pour mettre à disposition pendant un mois les meubles d'un locataire indélicat (6 mois d'impayé) que j'avais expulsé moi-même. 4 mois sont passés, et malgré 2 lettres recommandées AR lui demandant de reprendre ses affaires sous peine de les jeter, le locataire a enlevé l'essentiel mais a laissé quelques affaires, en mettant un nouveau cadenas.

Je souhaite maintenant libérer le box, car je continue à payer le loyer depuis 5 mois et le site va déménager.

Quelle est la démarche pour libérer le box ?

Quels risques y a-t-il à vider les meubles sans rien lui dire ?

merci pour votre réponse